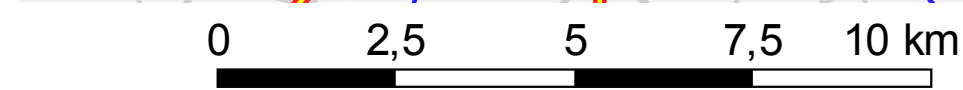
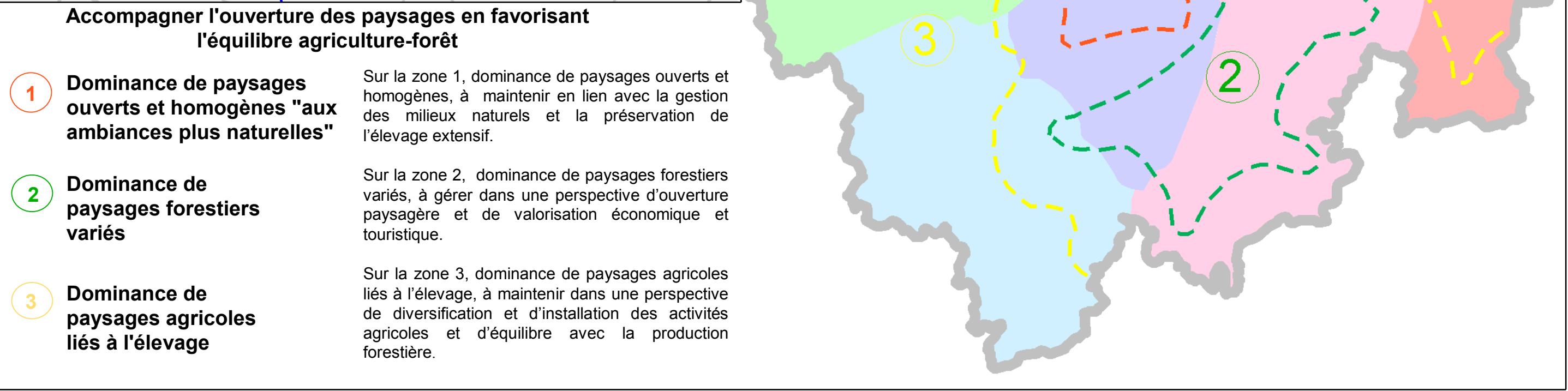
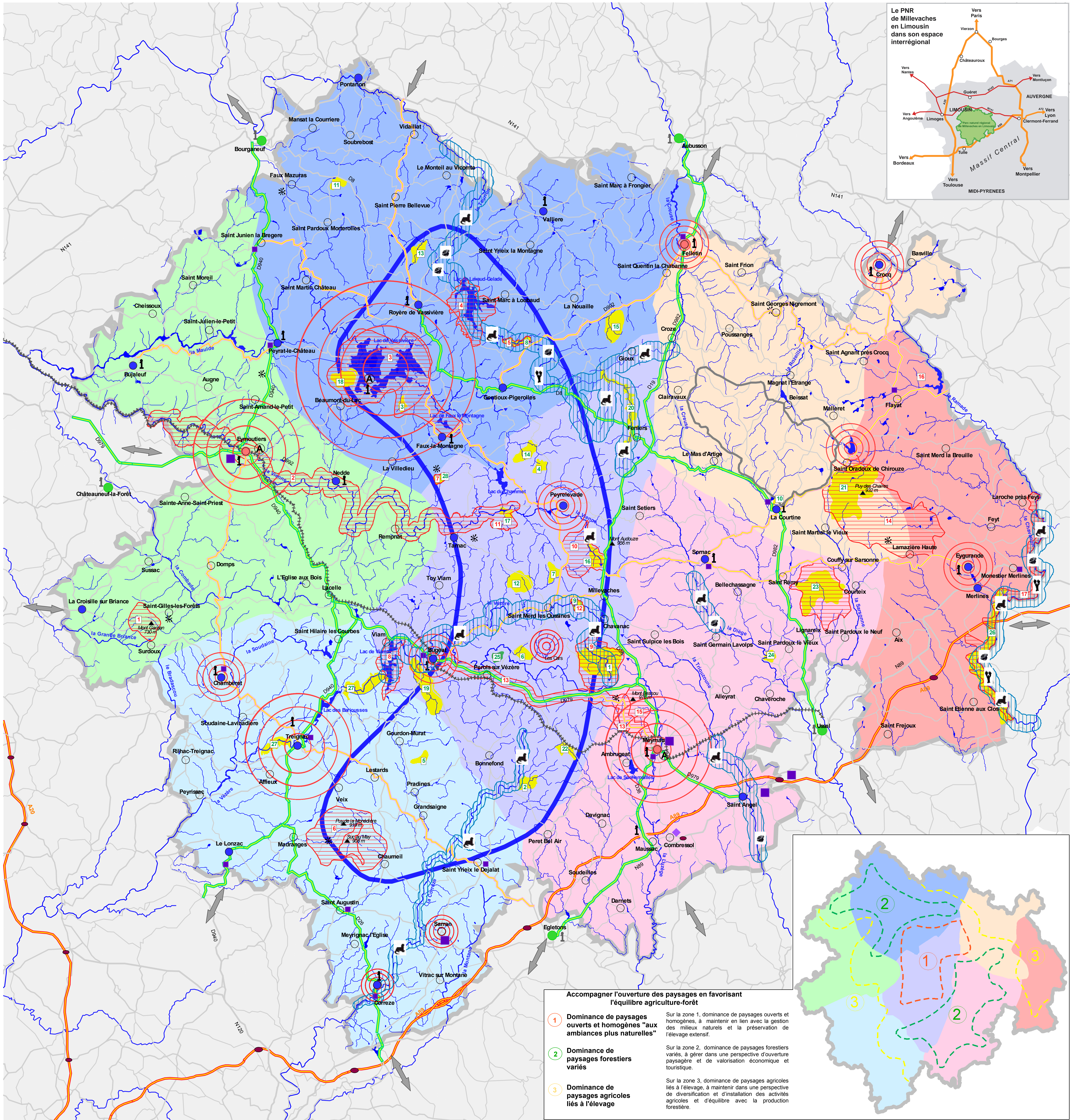
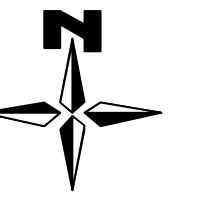


Parc naturel régional (PNR) de Millevaches en Limousin

Projet de plan de Parc



Limite du territoire du PNR

- Bourg central
- Pôle urbain à l'entrée du territoire
- Pôle urbain périphérique

Cours d'eau principal

- Lac ou étang
- Sommet principal
- Source

Réseau de transport

- Autoroute (A89 et A20)
- Réseau routier
- Echangeur
- Echangeur en projet (Maussac)
- Train touristique en projet

Camp militaire de La Courtine

A - Préserver, valoriser et gérer durablement les milieux naturels

- Plan d'action territorial sur les milieux tourbeux
- Site d'intérêt écologique majeur

Sites d'intérêt écologique majeur

1) Tourbière du Longpexoux	18) Landes de Gloux
2) Tourbière de la Ferrière	19) Sources de la Vienne
3) Rôchers de Gladière	20) Lac de Servières et tourbière de Berberolles
4) Tourbière de Négroux-Maigagne	21) Vallée du ruisseau de l'Échameil
5) Tourbière de la Longrade	22) Vallée de la Gizeuse
6) Landes d'Arc	23) Forêt de Châteauneuf
7) Landes de Marcy	24) Forêt de la Gizeuse
8) Landes de Senoux	25) Forêt de Mirambol
9) Étang des Ousines	26) Marais du Petit Courtillet
10) Étang de Gratiollet	27) Montagne de Boy
11) Tourbière de l'Étang du Bourdeau	28) Gorges de Chavaron
12) Tourbière et landes de la Mazure	29) Gorges de la Vézère
13) Landes et tourbière de Chabannes	30) Rochers de Clamouzat
14) Landes et tourbière de Gât-St-Fourchat	

- Poursuivre les inventaires.
- Elaborer des diagnostics partagés.
- Sensibiliser les professionnels, propriétaires, population locale et touristique.
- Elaborer des plans de gestion sur les sites d'intérêt écologique majeur en partenariat avec les acteurs.
- Développer des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur les sites d'intérêt écologique majeur.

B - Préserver la ressource en eau

- Rivière d'intervention prioritaire
- Présence de la loutre
- Présence de la moule perlière
- Présence de l'écrevisse à pattes blanches
- Comité Territorial de l'Eau

- Créer un Comité Territorial de l'Eau et définir un plan d'aménagement et de gestion des eaux, véritable « charte de l'eau ».
- Sur les rivières d'interventions prioritaires qui abritent des espèces d'intérêt majeur (loutre, écrevisse à pattes blanches et moule perlière), étudier la sensibilité de la ressource halieutique, initier ou compléter des opérations de gestion et d'entretien des cours d'eau (inventaire, stabilité des berges, suivi de la qualité des eaux, gestion des fonds de vallées...).

C - Organiser et assurer une gestion de l'espace adaptée

Entités paysagères

- Vallées de la Vienne et affluents
- Vassivière et ses alentours
- Les Monédières
- Les Sources
- La Courtine et son Plateau Creusois
- Vallées de Haute-Corrèze
- Plateau d'Eygurande à Flayat

Site d'intérêt paysager

- Point de vue repéré à ce jour

Sites d'intérêt paysager

- 1) Mauloux ou Mont Cargan
- 2) Vallée de la Vienne
- 3) Lac de Vassivière entre les roches Brunagères et le bois de Crozat
- 4) Lac de Lavaut-Gelade
- 5) Massif des Monédières et cirque de Froysseilles
- 6) Landes de Clamouzat
- 7) Rochers de Clamouzat
- 8) Lac de Viam
- 9) Tourbière du Longpexoux
- 10) Sources de la Vienne
- 11) Lac de Servières et tourbière de Berberolles
- 12) Étang des Ousines
- 13) Route des Nérons
- 14) Massif des Agriens et forêt de Châteauneuf
- 15) Mont Bessou et gorges des Farges
- 16) Étang de la Ramade
- 17) Gorges de Chavaron

- Mener des diagnostics à l'échelle de chacune des entités paysagères.
- Réaliser des chartes paysagères et architecturales par entité paysagère : cadre général de référence et de cohérence des orientations en matière de gestion de l'espace et d'aménagement.
- Elaborer un cadre de préconisations et de recommandations spécifique et assurer une gestion de l'espace adaptée aux sites d'intérêt paysager et éléments du paysage à valoriser.
- Valoriser les sites d'intérêt paysager et les points de vue dans une perspective touristique.

D - Développer un tourisme en accord avec les principes du développement durable

Développer un tourisme au naturel et des produits de découverte multiactifs

- Centre d'intérêt touristique
- Centre d'art
- Une offre d'itinéraires de randonnée et une offre pêche à créer

- Mettre en place un schéma de développement touristique sur l'ensemble du territoire.
- Proposer une offre organisée pour les randonneurs (hébergements adaptés, circuits d'itinérance, sentiers thématiques, topo-guides...).
- Développer le tourisme pêche en conservant le patrimoine halieutique et en créant des produits pêche (topo-guide, hébergement, restauration, mise en réseau, complémentarité des sites...).
- Développer le tourisme culturel par la mise en réseau des sites et des équipements.

Améliorer l'accueil des visiteurs

- Principale desserte
- Itinéraire touristique
- Partenariat avec les villes périphériques
- Réseau Parc (OT/SI)
- Accès routier au Parc
- Pôle urbain à l'entrée du territoire
- Pôle urbain périphérique

- Réaliser un schéma de signalisation touristique.
- Promouvoir le Parc et son territoire : mettre en réseau les points d'information touristique du Parc.
- Etablir un partenariat spécifique avec les pôles urbains à l'entrée du territoire et les pôles urbains périphériques.
- Valoriser les itinéraires touristiques et principales dessertes, notamment dans leur dimension paysagère et dans la qualité des aménagements.
- Etablir un programme d'appui à la création et à la modernisation des structures d'hébergement et de restauration.

E - Contribuer à l'accueil et au développement économique en valorisant les patrimoines

- Zone d'activités de moins de 10 hectares
- Zone d'activités de plus de 10 hectares
- Projet de zone d'activités
- Un accès aux technologies de l'information et de la communication sur l'ensemble du territoire à développer
- Accueil et installation sur l'ensemble du territoire à promouvoir et à accompagner

- Développer l'accès aux technologies de l'information et de la communication par le raccordement des communes à internet et au réseau intranet du Parc.
- Développer le potentiel d'accueil : amélioration de l'habitat, maintien des services, du tissu commercial et artisanal, amélioration de la qualité des espaces d'entreprises et programme d'aide à l'installation de nouveaux actifs et de nouvelles entreprises.